

que le meilleur mode de procéder eût été de s'adresser par requête au Parlement Anglais.

MR. PAPINEAU : Ces mêmes objections avaient déjà été répétées au sujet du bill qui imposait une taxe sur les émigrés, et pourtant le bill avait été sanctionné malgré qu'on prétendit qu'il fût inconstitutionnel. Cette mesure est inspirée par la considération de l'excès de souffrances qu'endurent les émigrés, que des armateurs avides et barbares entassent dans leurs vaisseaux. A New-York, où il arrive autant d'émigrés qu'à Québec, les souffrances des passagers sont bien moins grandes, et les maladies moins dangereuses, parceque de bonnes lois pourvoient au transport des émigrés. Il est clair que l'encombrement inhumain d'émigrés dans les vaisseaux donne à toutes les maladies plus de virulence et de malignité. Les propriétaires trompent la population intérieure de l'Irlande, en répandant de faux bruits et sur la grandeur et sur l'état de leurs vaisseaux, ce qui fait que de malheureux émigrés se rendent aux ports de mers, et là sont forcés de s'entasser dans les vaisseaux, tellement qu'il en meurt plus dans les vaisseaux des blancs qu'il n'en mourait autrefois dans les vaisseaux négriers qui transportaient les nègres dans l'Amérique du sud.

Lorsqu'on dit que ce bill gêne l'émigration, c'est le cri de l'esprit de parti qu'on fait entendre, et qui fut aussi élevé contre la taxe sur les émigrés, taxe destinée et employée à leur propre soulagement. Ces réglemens sont bien moins gênans que ceux des Etats-Unis, où l'on aime à voir venir et où l'on invite l'émigration de tous les pays. Oui, cette opposition n'est que le cri de l'esprit de parti de la part d'une minorité, — amie des libertés populaires en Ecosse et en Angleterre, ennemie des libertés populaires en Canada, parceque ce sont des Canadiens, qui les réclament. Nous devons donc passer avec empressement une loi, propre à protéger et les émigrés et les habitans de ce pays contre l'introduction des maladies. Si parceque nous sommes dépendance anglaise, nous ne pouvions songer à la protection de nos vies, notre sort serait le plus malheureux, et nous devrions songer à le changer. Nous devons désirer de voir l'émigration apporter ici son industrie, mais non pas les maladies, la peste et la mort. Si nous n'avions pas le droit de passer ce bill, ce ne serait pas à nous à soulever l'objection, le veto royal est là pour veiller aux prérogatives de la Couronne, quand elles sont compromises. Nous devons nous occuper de l'avantage de nos concitoyens, et nous aurions à nous reprocher de voir nos familles victimes des maladies épidémiques, si des réglemens n'étaient pas adoptés. En supposant que nous n'eussions pas le droit de législater sur ce sujet, ce bill serait alors une espèce de requête adressée au Roi, qui pourrait lui donner ou refuser sa sanction.

MR. POWER : On ne me rend pas justice, lorsqu'on me reproche de l'esprit de parti, et la manière et le ton dont a parlé l'hon. Orateur indique plus d'esprit de parti chez lui que chez moi. Je connais les misères qu'endurent les émigrés par suite du manque de réglemens : et je ne suis point opposé à ce Bill, s'il doit être considéré comme une espèce de requête au Roi ; car c'est ce que je voulais. Dans les dé-

tails du Bill, je trouve que c'est aller trop loin que de dire que les vaisseaux ne prendront que 2 passagers par 5 tonneaux, surtout si les enfans sont comptés sur le même pied.

MR. BERTHELOT distinguait deux questions dans cette mesure : celle de droit qui permettait au peuple de ce pays de se protéger contre l'importation des maladies, et de protéger aussi les émigrés contre l'avarice meurtrière des armateurs ; et la question de fait : sur cette dernière question, ses voyages en Europe le mettaient en état de dire que 2 personnes par 5 tonneaux étaient encore trop ; et il proposa 2 personnes par 10 tonneaux.

M. DUBORD : N'y aurait-il qu'ici, où il ne serait pas permis de mettre des taxes, légères pour de certains objets, quand les autres colonies pouvaient le faire, et particulièrement aux Isles où on faisait payer un certain droit sur le commerce, appelé le *gown powder money*. Cette loi aurait l'effet de nous donner une émigration moins abondante, plus riche et plus utile. Toutefois il désapprouvait l'amendement de Mr. Berthelot.

M. LESLIE observa que 2 passagers par 5 tonneaux étaient la proportion ordinaire ; sur quoi Mr. Berthelot retira son amendement.

M. GUGY : Il ne croyait pas que cette manière de procéder fût la meilleure, mais puisque ce Bill devait passer et aller au Conseil, il ne ferait pas de division. Son intention n'était pas de suivre l'hon. Orateur dans ses divagations, dans ses déclamations contre une minorité corrompue et haineuse, mais de relever quelques erreurs, quelques écarts de l'hon. Orateur. L'hon. Orateur voyait de la corruption, de la haine, de l'esprit de parti partout, à peu près comme ces hommes ivres, obsédés d'une maladie qu'on appelle *delirium*, voient des ennemis, des égorgeurs, des coupe-jarrets partout, même dans les manteaux de la Garde-Robe. La question est de savoir s'il est bien établi que c'est cette population étrangère qui nous apporte la maladie ; et en supposant que ce fût vrai, il s'élèverait encore une autre question, savoir si nous avons pris tous les moyens de nous garantir de cette maladie, en établissant de bons lazarets. Peut-être qu'une quarantaine à l'Isle aux Lièvres, où les moutillages sont excellens, suffirait. Il aimerait à faire constater cela par une enquête. D'ailleurs il y a un inconvénient à soumettre à une loi dès le 1^{er} de juin, des vaisseaux qui maintenant se préparent à partir.

On a cité l'émigration de New-York, qui, dit-on, est sujette à bien moins de maladies ; ce qu'on doit attribuer à la richesse des émigrés et à la salubrité du climat. Cependant je ne ferai point de division sur cette question.

M. BLANCHET : Il a déjà été constaté par le capitaine Bayfield qu'on ne pourrait pas se procurer de bonne eau fraîche à l'Isle aux Lièvres. D'ailleurs l'introduction des maladies ne doit pas autant être attribuée à la défectuosité des réglemens de quarantaine qu'à leur mauvaise exécution.

La discussion se prolonge encore un peu entre M. L'Orateur et M. GUGY. Le premier reproche à M. GUGY des personnalités, de l'amour-propre, de l'opiniâtreté dans la discussion, lorsqu'il se voit chaque jour dans une si glorieuse minorité. M. GUGY lui reproche de son côté de l'enportement, de la passion, des